

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 13 NOVEMBRE 2018 • PARIS



GESTION DU PATRIMOINE DU DIRIGEANT

Comment répondre à ses objectifs personnels,
professionnels et familiaux ?





Boris MASSOUTIER

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

Le dirigeant d'entreprise n'est pas un contribuable comme les autres ! Son obligation de gérer, de protéger et de transmettre deux patrimoines distincts en fait un contribuable à part. La prise en compte des objectifs personnels, professionnels et familiaux souvent contraires rend difficile la structuration, les arbitrages et l'ordre des opérations. Et en ajoutant à cela les problématiques fiscales, les opérations deviennent vite de véritables casse-tête. **C'est pour cela que chaque objectif patrimonial doit être étudié d'un point de vue fiscal afin d'en limiter les coûts et les frottements.** Même si la fiscalité pesant sur les patrimoines professionnels et personnels des dirigeants n'a fait que s'alourdir d'année en année... nous pouvons constater une **éclaircie dans ce nouvel ordre fiscal dont il faut tirer parti pour réduire la facture fiscale.**

Toutefois, encore faut-il **maîtriser les subtilités de ces dispositifs et les redressements associés.**

Lors de ce rendez-vous annuel, organisé par EFE, nos experts, avocats de renom et directeurs de l'ingénierie patrimoniale, **partagent leurs expériences et leurs solutions.** Ils vous permettront de maîtriser les **structurations à mettre en place et les risques encourus sur certaines opérations jugées abusives par l'administration.** Chaque patrimoine est unique, mais une **structuration efficace prenant en compte l'objectif poursuivi et le contexte professionnel et familial à moindre coût fiscal est possible.**

POUR QUI ?

- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Notaires
- Avocats
- Gestionnaires de fortunes
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Chefs d'entreprise
- Family Officers

POURQUOI ?

- Définir de **nouvelles stratégies patrimoniales** pour accompagner le dirigeant dans la gestion et la transmission de son patrimoine
- Identifier et évaluer **les risques inhérents à chacune des opérations patrimoniales** de structuration et de transmission
- **Bénéficier des commentaires et des compétences d'éminents praticiens** impliqués dans la mise en place d'opérations d'ingénierie patrimoniale complexes.

COMMENT ?

- Des exposés techniques et des exercices pratiques assurés par des experts de haut niveau **alternant théorie et pratique pour une assimilation optimale des concepts**
- Ce grand rendez-vous est conçu sous forme interactive : vous avez la possibilité de réagir et de **poser des questions aux intervenants à tout moment**
- **Une documentation exhaustive** reprenant l'ensemble des présentations, textes et arrêts commentés au cours de la journée vous sera remise en début de séance

LES ACQUIS :

- **Accompagner les dirigeants dans leurs stratégies patrimoniales et fiscales** en tenant compte des dernières actualités et pratiques en la matière
- Proposer et mettre en place **des opérations sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des chefs d'entreprise**
- Maîtriser concrètement **les risques encourus sur divers schémas d'optimisation** en matière de fiscalité patrimoniale à destination des chefs d'entreprise.

COMMENT RÉPONDRE À SES OBJECTIFS PERSONNELS, PROFESSIONNELS ET FAMILIAUX ?

8h45 Accueil des participants

9h00 Patrimoine immobilier du dirigeant : comment structurer et en disposer efficacement ?

- Quels impacts de l'IFI sur la stratégie patrimoniale du dirigeant ?
- Le difficile choix entre l'IR et l'IS pour la gestion fiscale des revenus du patrimoine immobilier
- Pourquoi opter pour l'IS n'est pas la solution miracle pour tous les propriétaires ?
- Quelles conséquences sur le régime des plus-values ?
- Démembrement de propriété : quelles réelles opportunités d'optimisation sans risquer l'abus de droit ?
- Comment réduire l'impact de la taxe de 3% due par certaines personnes morales ?
- Comment se comporte l'administration dans le recouvrement de cette taxe ?
- Quelles solutions permettent de stopper la ligne de détention ?

Pierre APPREMONT

Avocat Associé

KRAMER LEVIN

10h30 Café-Networking

10h45 Pactes Dutreil transmission et contentieux : comment s'assurer de la bonne application du pacte ?

- Holding animatrice : quelles difficultés posées par l'absence claire de définition ? Quelle solution face à l'incertitude ?
- Comment entendre l'application d'un pacte Dutreil sur les titres d'une holding animatrice en cas d'activité mixte ?
- Les critères de la prépondérance lui sont-ils applicables ? Quels critères retenir pour s'en assurer le bénéfice ?
- Quelles conséquences en cas d'opérations portant sur les titres soumis à l'engagement ?
- Quelle gestion des opérations familiales : donations, partages et apports en communauté ?
- La vente après la transmission en cours d'engagement collectif et individuel : quelle portée ?
- Scission, fusion, augmentation de capital, de titres : qu'est-il réellement possible de faire et sous quelles conditions ?
- Contentieux et redressements : quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale ?

Marine PELLETIER-CAPES

Avocat Associé

VIVIEN & ASSOCIÉS

12h00 L'assurance vie au service du dirigeant : comment l'intégrer à sa gestion patrimoniale ?

- Comment l'assurance vie constitue-t-elle une protection du patrimoine du dirigeant ?
- Transmission anticipée : l'assurance vie au service d'un pilotage transgénérationnel
- Quels impacts pratiques de l'IFI ?
- Quelle vigilance quant à la souscription du contrat d'assurance vie ?
- Pourquoi le contrat d'assurance vie est à privilégier dans le réinvestissement des liquidités ?
- Quels traitements civil et fiscal de la valeur de rachat du contrat non dénoué ?

13h00 Déjeuner

14h30 Cession/transmission d'entreprise : comment articuler tous les dispositifs fiscaux pour répondre à des objectifs personnels, professionnels et familiaux souvent différents ?

- Cession/transmission non préparée : chronique d'un désastre fiscal annoncé
- IR : quel régime et quelle imposition pour la plus-value ?
- Prélèvements sociaux et CEHR, les répercussions oubliées
- Restructurations préalables à la transmission de l'entreprise : quelles étapes et quel calendrier obligatoires ?
- Comment mesurer les risques juridiques fiscaux ?
- Quelles opérations font l'objet d'un contrôle poussé de l'administration ?
- Apport-cession et donation-cession : un choix sous conditions
- Pourquoi opter pour ces dispositifs ?
- L'après-cession : une période souvent négligée. Quelles obligations déclaratives suivre ?

Clotilde COURTOIS

Directeur de l'ingénierie Patrimoniale

BANQUE PRIVÉE CAISSE D'ÉPARGNE IDF

15h45 Café-Networking

16h00 L'apport-cession : une source de contentieux inépuisable ?

- Réinvestissement économique : comment cela se passe en pratique ?
- Quelles pratiques mises au ban par l'administration fiscale ?
- Délai de réinvestissement : une appréciation in concreto du CAD ? Quels nouveaux exemples contentieux ?
- Comment peut-on encore en tirer profit ?
- Donation des titres de la société holding : comment cela se passe en pratique ?
- Dans quels cas la plus-value en report est-elle transférée sur la tête des donataires ?
- Donation avec réserve d'usufruit : qui est redevable de la plus-value ?
- Quelles modalités pour éviter la double imposition avec les droits de donation ?
- Quels sont les axes de contestation possibles de ce régime ?
- Apports successifs : comment s'en sortir ?

Eric CHARTIER

Julien BELLET

Avocats Associés

ALTITUDE

17h30 Clôture de la conférence



INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 85 53 27 10 - Fax : 01 44 09 22 22

infoclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

MARDI 13 NOVEMBRE 2018 • PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe
ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 44 09 24 29 - mail : correctionbdd@efe.fr

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation “ **Gestion du patrimoine du dirigeant** ” (code 13804) le mardi 13 novembre 2018 à Paris
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

